



Vous souhaitez financer votre formation avec votre Compte Personnel de Formation (CPF)

Merci de consulter au préalable les conditions d'éligibilité sur notre site : autoecolevincent.com

Après avoir vérifié votre éligibilité, un rendez-vous physique est fixé avec la personne en charge des financements CPF. Vous devrez avoir créé votre identité numérique et apporter votre dossier d'inscription complet.

Cet entretien est l'occasion de préciser le projet du candidat, et notamment de vérifier que celui-ci s'inscrit bien dans les conditions d'éligibilité au financement CPF :

- être demandeur d'emploi ou co-financé par une entreprise
- pour un premier permis (sauf permis BE)
- l'obtention du permis doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation du parcours professionnel (attestation sur l'honneur à signer).

Nous insistons aussi sur l'engagement propre à cette démarche : la convention prévoit une date limite avant laquelle la formation doit être terminée, ce qui implique une obligation d'assiduité de la part du candidat.

Le candidat est informé des modalités de mise en place du financement (formalités administratives sur son compte CPF, délai de rétractation ...). Il lui est précisé les conditions de règlement des prestations éventuellement non couvertes par ce financement. Une convention de formation est alors établie et signée par les deux parties.